

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **MERCREDI 15 JUILLET 2020 A 20H30 EN MAIRIE**

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BELLOUZE Daniel, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain, DUSSUC Marie-Hélène, GENOUX Michel, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie, PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure, PICCARD Maxime

Excusés : JOLY Laurence, NEYRON Bernard, MICHEL Rémi.

Absent : CRAUSAZ Frédéric.

Convocation du 8 juillet 2020

Secrétaire de séance : BELLOUZE Daniel

Validation du procès-verbal à l'unanimité des élections des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 10 juillet 2020.

### **Demande d'ajouts acceptée à l'unanimité :**

**DIA**

**Règlement utilisation court de tennis.**

### **Commission de contrôle liste électorale**

**Composition.** La composition de la commission de contrôle dans les communes de 1 000 habitants et plus est prévue à [l'article L 19](#) du code électoral.

Dans les communes où 2 listes au moins ont obtenu des sièges de conseillers municipaux lors du dernier renouvellement du conseil municipal, 2 membres sont issus de listes minoritaires. Si cette composition n'est pas possible, alors la commission est composée, comme dans une commune de moins de 1 000 habitants, d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué du préfet et d'un délégué du président du tribunal judiciaire.

La liste minoritaire n'ayant qu'un siège nous reportons l'élection de la commission en attente de précisions de la Préfecture. Le conseil municipal souhaitait que le seul siège de la liste minoritaire soit intégré dans cette commission avec 2 ou 3 sièges de la liste majoritaire.

### **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.**

Conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes et à tout établissement public du département de

l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés est mis à la disposition du conseil.

Le coordonnateur du groupement serait le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il serait chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur serait également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur serait chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement serait celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Nurieux-Volognat

## **Renouvellement de temps partiel à 80 % pour un agent pour** information

### **Information SAFER**

VERS D534 14a99ca

NURIEUX B355 20 a 02 ca

### **École** : Présentation par Marie Hélène DUSSUC

Les demandes de corrections demandées au compte rendu du conseil d'école n'ont pas été faites.

Un vidéo projecteur et un tableau ont été installés dans une nouvelle classe. Suite à cette installation l'ensemble des classes élémentaires de l'école ont été équipées.

La peinture du bureau de la directrice est programmée pour la semaine du 20 juillet.

Deux tableaux blancs sont commandés pour le bureau de la directrice.

Rentrée 2020 : 103 élèves sont inscrits.

Effectif des instituteurs :

Madame Isabelle BOULME Directrice PS /MS

Madame GIRARDI GS/CP

Madame DUWELZ CE1/CE2

Madame DAUDET BURGAT CE2/CM1

Madame GOURMAND CM1/CM2

Départ de Nathalie SANSONE

Les professeurs ont décidé de ne pas aller au gymnase à partir de la rentrée 2020/2021, les

structures de la commune sont en effet satisfaisantes pour le sport avec une salle de motricité, un terrain multi sports, un terrain de tennis, le city stade et l'espace vert clos derrière l'école.

#### **Acte d'engagement prestataire cantine**

Marie Hélène DUSSUC :

- **PRESENTE** au conseil municipal l'acte d'engagement de la société RPC pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire. Le prix unitaire du repas est fixé à 2.601 € HT. La portion de fromage emballé pour le deuxième service 0.300 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **RECONDUIT** l'acte d'engagement pour un prix unitaire du repas fixé à 2.601 € HT et pour le prix de la portion de fromage emballé à 0.300 € HT.

- **AUTORISE** le maire à signer cet acte d'engagement.

#### **Musique à l'école.**

Deux propositions de professeurs de musique sont étudiées par le conseil municipal.

Un prix de 30 € de l'heure a été proposé aux professeurs (l'intervenante ayant exercé en 2019-2020 était rémunérée 25 € de l'heure).

Cette offre a été rejetée par les professeurs qui ont fait des propositions bien supérieures.

La consultation d'un professeur du centre culturel est attendue.

La musique était dispensée à raison de 2h30 par semaine, un intervenant extérieur payé par la commune n'est pas obligatoire en école maternelle et primaire. Les frais pour l'école étant déjà en hausse, et au vu des propositions des enseignants musicaux très largement supérieures aux années précédentes, le Conseil Municipal décide d'attendre la rentrée pour se prononcer.

#### **Convention périscolaire mercredi matin**

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec Julien Comte, auto entrepreneur pour les mercredis matin du 2 septembre 2020 au mercredi 30 juin 2021 inclus.

Lecture de la convention entre la commune et Julien Comte intervenant extérieur qualifié est faite par Marie Hélène DUSSUC dans le cadre des temps d'activités périscolaires du mercredi matin.

Julien COMTE assurera dans le cadre des temps d'activités périscolaires des interventions hebdomadaires de tennis et multi sports.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2020-2021, chaque mercredi de 07h30 à 12h30. le taux horaire est de 30 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

#### **Déclaration d'intention d'aliéner - DIA**

Consorts BENOIT / Madame et Monsieur GRANDCLAUDON AB18 et AB 204 Bati sur terrain propre pour 6 a 74 ca

Le conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption.

#### **Règlement utilisation court de tennis**

Pour répondre à de nombreuses demandes et afin de faciliter l'accès du terrain de tennis en dehors des ouvertures de la mairie aux habitants de la commune, les réservations pourront se faire par le biais du site internet « ballejaune.com »

Ce logiciel a été testé par différents élus, et des premières réservations ont déjà été effectuées par des habitants de la commune.

Un règlement pour la réservation et l'utilisation du court a été rédigé et lecture en est faite au Conseil Municipal par Madame le Maire.

Le règlement est ensuite soumis à approbation par le Conseil Municipal.

- Vu l'avis favorable de la commission associations sportives et culturelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement d'utilisation du court de tennis.

### **Travaux**

Présentation des travaux en cours par Monsieur Jean Marc ANCIAN :

- Ecole

La peinture du bureau de la directrice de l'école de Nurieux-Volognat est prévue la semaine prochaine.

- Avancement de l'agrandissement local technique :

Terrassement arrière terminé

Reprise des évacuations eaux pluviales et assainissement

Découverte d'un réservoir avec regard qui était enfoui à l'arrière du bâtiment et récupération des eaux des garages.

Réseau gaz amené pour la chaudière et la cuisine de la salle des fêtes (un brûleur est commandé).

Passage d'un fourreau pour d'éventuelles alimentations d'électricité de la mairie vers le bâtiment technique par exemple pour une installation informatique.

L'espace de repos (WC, douches) est en cours de réalisation.

-Programme de travaux voirie (Chemin de Senoy, chemin de la Boissière, chemin de Malacombe et chemin du Pignon)

Le marché analysé par le maître d'œuvre (Agence départementale d'ingénierie) pour le pouvoir adjudicateur (commune de Nurieux-Volognat) est présenté.

A titre d'information, le montant des travaux est estimé par l'Agence 01 à 36 000 € HT.

Quatre prestataires devraient présenter une offre.

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 05 Aout 2020 à 12 h.

Le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'Article R2122-8 du Code de la commande publique.

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le présent marché ne fait pas non plus l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande, les variantes ne sont pas autorisées.

Délai de validité des offres : le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

Jugement des offres : prix 70% valeur technique 30%.

L'offre arrivée en première position est réputée "offre économiquement la plus avantageuse".

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaire à la mise en œuvre de cette opération

-**DIT** que els crédits sont inscrits au budget 2020

### **-Panneau lumineux**

Trois offres dont 2 entreprises qui se sont déplacées ont été réceptionnées :

L'entreprise Charvet et Original Tech

L'entreprise Charvet donne plus de données d'information sur le panneau (info préfecture en direct par exemple une alerte météo le WE).

L'offre de l'entreprise Charvet est de 28 656 €

L'offre d'Original Tech 25 248 € avec un panneau plus petit.

Les caractéristiques des panneaux sont les suivantes :

Société	Type	Dimensions	Pitch
Charvet *	Double face full color (panneaux)	1440 x 2470	6 mm
Original Tech *	Double face full color (2 panneaux)	1200 x 1680	4.8

La société CHARVET a équipé plusieurs sites de la région (entre autres Nantua, Montréal-la Cluse, Martignat), les communes de Saint Martin et Matafelon sont équipées par Sté Original tech

La commune est en attente d'un devis ERDF pour l'alimentation électrique.

Le Conseil Municipal s'est posé la question d'une alimentation par panneaux solaire. Celle-ci sera soumise au prestataire retenu.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Charvet
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et tous les documents s'y rapportant
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

### **Divers**

- Compte rendu de l'Assemblée Générale « Groupement jeunes du Haut-Bugey » : 4 jeunes footballeurs de Nurieux-Volognat font partie de l'entente. Le Football Club de Nurieux-Volognat a participé financièrement au groupement.
- L'Assemblée Générale du SIEA Inter expo Bourg en Bresse se tiendra le 24 juillet 18h.
- Mail reçu de Monsieur COLLET concernant le journal de la commune et la liste des entreprises sur celui-ci.
- Lettres de félicitations
- Stationnement régulier d'un camion bleu à proximité de l'église de Volognat, le projet d'aménagement d'un parking à proximité de l'église se poursuit.
- Nid de guêpes signalé au city stade

**Prochain Conseil Municipal le mercredi 2 septembre à 20h30 en mairie .**